



Appel à candidatures 2026-2027

Résidence d'artiste plasticienne au centre de détention de Joux-la-Ville dans l'Yonne (89)



lieu dédié à la recherche et la création artistique - Montréal, France (89)

Préambule

Pour la troisième année, la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de l'Yonne et le Château de Monthelon lancent un appel à candidatures pour une résidence d'action / médiation visant à faire se rencontrer les milieux artistiques et pénitentiaires par la recherche artistique au centre de détention de Joux-la-Ville (89).

L'accès à l'art et à la culture est un droit fondamental qui permet l'expression et la valorisation de soi et qui participe à la formation du citoyen tout au long de sa vie. Au même titre que le travail psychologique ou la formation professionnelle, la culture est considérée comme un outil essentiel de dialogue, de préparation à la sortie de prison, de soutien à la réinsertion et de lutte contre la récidive.

Objectifs

- Défendre le droit fondamental des personnes placées sous main de justice d'accéder à des programmations et des activités artistiques et culturelles en renforçant la place de la culture dans les services et établissements pénitentiaires ;
- Contribuer, en soutenant une offre culturelle adaptée et de qualité, au travail de réflexion des personnes placées sous main de justice sur leur propre parcours, leurs choix et leur peine afin de développer l'esprit critique, acquérir des savoirs et compétences à la vie en société et développer le sens de l'appartenance à un collectif ;
- Contribuer, par des programmations et des activités artistiques, à la prévention de la récidive et de la radicalisation.

Cadre du projet

- Le projet correspond à une résidence d'action / médiation et non de création dont l'objet premier est de favoriser la rencontre de femmes placées sous main de justice avec une artiste plasticienne et son travail ;
- L'appel à candidatures est ouvert à toutes les artistes plasticiennes femmes, sans limite d'âge ni critère de provenance géographique (il est toutefois nécessaire de maîtriser la langue française pour pouvoir communiquer avec les participantes) ;
- Il n'est pas nécessaire de justifier d'une expérience en milieu pénitentiaire mais une pratique d'ateliers (à destination de publics spécifiques, en milieu de soin et/ou pédagogique) est souhaitée ;
- Le projet s'adresse à une population pénale de femmes majeures en milieu fermé (6 à 8 participantes maximum) ; il tient compte de la spécificité du public concerné (contraintes, centres d'intérêt, diversité culturelle et linguistique) ;
- Le projet comprend 40 heures d'intervention sous forme de rencontres et d'ateliers sur une période de trois semaines entre mi-avril et mi-juillet 2027, pas nécessairement consécutives mais suffisamment rapprochées, avec des séances d'une durée de 2 à 3 heures comprenant le temps d'entrer et de sortir de la prison. Le calendrier d'interventions doit être convenu conjointement entre l'artiste, la directrice artistique du Château de Monthelon et la coordinatrice culturelle du SPIP ;
- Le projet prévoit l'implication et l'engagement réel des participantes dans la démarche artistique ; il comprend un temps de restitution et/ou valorisation ainsi que la restitution finale des œuvres aux personnes les ayant créées. Une séance ou un temps de restitution du projet peut être envisagé au sein du Château de Monthelon avec une permission de sortir des participantes, sous réserve d'autorisation de l'administration pénitentiaire ;
- Le projet est ouvert à tous les médiums plastiques, dans la limite des contraintes matérielles inhérentes à la détention (par exemple : pas d'objet coupant, supports et appareils numériques à limiter au maximum, etc.). Il résonne avec la démarche de création de l'artiste ;
- L'artiste retenue s'engage à fournir à la coordinatrice culturelle du SPIP une liste exhaustive du matériel nécessaire au bon déroulement du projet avant la commission de sélection afin de s'assurer de la faisabilité du projet. L'établissement pénitentiaire fera son possible pour mettre à disposition de l'artiste (sous réserve de disponibilité) un espace de stockage afin de ne pas faire entrer et sortir le matériel entre chaque séance ;
- L'artiste retenue s'engage à participer à une (ou plusieurs si nécessaire) réunion(s) en visio de préparation et à fournir un bilan détaillé du projet au plus tard 3 mois après la fin de l'action.

Modalités de soutien

- Si votre candidature est retenue, le projet sera co-construit par l'artiste et la coordinatrice culturelle du SPIP de l'Yonne en lien avec le Château de Monthelon et la DRAC Bourgogne-Franche-Comté ;
- Une enveloppe de 4 000 € sera versée à l'artiste retenue, comprenant la rémunération pour les 40 heures d'intervention, le temps de préparation nécessaire au bon déroulement du projet ainsi que les frais de transport et matériel ;
- L'artiste retenue sera hébergée au [Château de Monthelon](#) à Montréal (89) qui mettra à sa disposition une chambre double, une cuisine ainsi qu'un espace de travail pour les temps où elle ne sera pas en intervention au centre détention. Compte tenu de la situation géographique du Château de Monthelon et du centre de détention de Joux-la-Ville, il est nécessaire que l'artiste soit autonome dans ses déplacements (titulaire du permis de conduire, un véhicule peut être mis à disposition par le Château de Monthelon) ;
- Tout projet revu unilatéralement à la baisse est susceptible d'entraîner une demande de remboursement de l'aide versée ;
- L'artiste retenue doit impérativement signaler à la coordinatrice culturelle du SPIP et au Château de Monthelon les modifications apportées à l'action en cours de réalisation.

Comment candidater

Envoyer un dossier présentant la démarche artistique et une note d'intention du projet de résidence d'action / médiation avec un portfolio et/ou un CV aux quatre adresses mails ci-dessous avant le **31 octobre 2026**. Un échange en visio sera proposé aux candidates dont le projet aura retenu l'attention des membres de la commission courant novembre 2026.

Contacts

Sébastien Lardet

Conseiller action culturelle territoriale
DRAC Bourgogne-Franche-Comté
sebastien.lardet@culture.gouv.fr

Clémence Michoud

Coordinatrice culturelle du SPIP de l'Yonne
Centre de détention de Joux-la-Ville
clemence.michoud@externes.justice.fr

Cille Lansade

Directrice artistique
Château de Monthelon
cille.programmation@monthelon.org

Natalie Brierley

Responsable de projets et actions culturelles
Château de Monthelon
actionsdeterritoire@monthelon.org